

# LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

## Discours sur le budget 2014-2015

4 juin 2014

### **Communiqué n° 1**

Le budget de la relance de l'économie et du redressement des finances publiques du Québec

### **Communiqué n° 2**

Un retour à l'équilibre budgétaire reposant principalement sur la réduction des dépenses publiques

### **Communiqué n° 3**

Des gestes pour soutenir les PME et l'investissement privé

### **Communiqué n° 4**

Déploiement de la stratégie maritime du Québec

### **Communiqué n° 5**

Les ressources naturelles, au cœur du développement économique du Québec

### **Communiqué n° 6**

Renforcer le soutien aux aînés, aux familles et aux personnes plus vulnérables

### **Communiqué n° 7**

Maintenir l'appui aux municipalités et aux régions

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Le budget de la relance de l'économie et du redressement des finances publiques du Québec**

**Québec, le 4 juin 2014** – Le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a présenté aujourd'hui le budget du Québec 2014-2015, le budget de la relance de l'économie et du redressement des finances publiques.

« Nous voulons que l'économie du Québec crée plus de richesse et d'emplois. Nous voulons en même temps mettre fin au déséquilibre structurel des finances publiques, qui nous endette chaque année davantage et limite de façon croissante notre liberté d'action. Avec le budget 2014-2015, le gouvernement engage la première étape de ce passage obligé que nous devons emprunter pour rétablir enfin l'équilibre budgétaire. L'édifice que nous voulons bâtir s'appuiera sur deux colonnes robustes, soit une économie prospère et des finances publiques enfin assainies », a déclaré le ministre.

#### **Une action selon cinq axes pour relancer l'économie**

Le ministre a expliqué que pour relancer l'économie, le gouvernement allait agir selon cinq axes. Le premier prendra la forme de nouveaux appuis aux investissements privés, en portant l'accent sur les PME, notamment manufacturières. Le deuxième sera la mise en œuvre de la stratégie maritime, un plan pour exploiter de manière responsable le potentiel maritime du Québec tout en développant une expertise environnementale unique. Le troisième sera la renaissance du Plan Nord dans ses dimensions économique, sociale et environnementale. Le quatrième sera la mise en valeur des ressources naturelles présentes sur l'ensemble du territoire. Enfin, le dernier axe sera la poursuite des investissements dans les infrastructures, tout en contrôlant la dette et en respectant la capacité de payer des Québécois.

#### **Le retour à l'équilibre budgétaire prévu pour 2015-2016**

Le ministre Leitão a confirmé que le gouvernement allait respecter l'échéancier prévu pour le retour à l'équilibre budgétaire. Les cibles de déficits seront cependant revues pour tenir compte de révisions à la baisse aux revenus ainsi que de dépassements anticipés aux dépenses de programmes. À cet effet, le ministre a noté que les éléments conjoncturels qui ont contribué aux faibles résultats économiques en 2013 devraient se dissiper graduellement. La croissance économique du Québec s'accélénera, pour s'établir à 1,8 % en 2014 et à 2,0 % en 2015.

Le ministre a annoncé que le déficit s'établira à 3,1 milliards de dollars en 2013-2014 et à 2,35 milliards de dollars en 2014-2015. Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu pour 2015-2016.

« Le déficit budgétaire de l'année 2013-2014 est plus élevé de 600 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu par le précédent gouvernement, il y a à peine trois mois. Pour 2014-2015 et 2015-2016, si rien n'était fait, le Québec serait confronté à des déficits respectifs de 5,9 milliards de dollars et de 7,6 milliards de dollars. Cette situation, confirmée par le Vérificateur général, est inacceptable. Les dépenses croissent toujours plus vite que les revenus, ce qui est la définition même d'un déficit structurel. Il faut s'attaquer enfin à ce problème, avant que d'autres ne nous l'imposent », a-t-il déclaré.

Le ministre a expliqué que le gouvernement s'engageait à gérer de manière responsable les dépenses et à optimiser la reddition de comptes de l'appareil gouvernemental. Tous les ministères et organismes, ainsi que les sociétés d'État, y contribueront. Le retour à l'équilibre budgétaire se fera sans augmentation des impôts ou des taxes, à l'exception de mesures auxquelles une large majorité de citoyens devrait adhérer, dans le respect des conventions collectives des employés de l'État et en protégeant les services essentiels, soit principalement les services en santé, en éducation et aux personnes vulnérables.

### **Les gestes à poser pour revenir à l'équilibre budgétaire**

Le ministre a déclaré que compte tenu des révisions au cadre financier, des efforts importants devront être réalisés pour atteindre le retour à l'équilibre budgétaire.

« D'ici le retour à l'équilibre budgétaire, la cible de croissance des dépenses consolidées sera fixée à un taux inférieur à celle des revenus. Ainsi, pour 2014-2015, elle sera de 1,9 %, alors que celle des revenus s'établira à 2,9 % », a annoncé le ministre.

Par ailleurs, il a réitéré que pour permettre un équilibre durable des finances publiques, il fallait procéder à une révision des programmes existants et de la fiscalité. À cette fin, deux commissions seront mises en place :

- la Commission sur la révision permanente des programmes, qui permettra un repositionnement et la mise en place d'un processus d'évaluation continu visant à recentrer l'action de l'état dans les programmes prioritaires, là où les besoins sont les plus criants;
- la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par M. Luc Godbout, qui aura pour mandat de dresser un état de situation de la fiscalité au Québec et de proposer les réponses nécessaires pour que le régime fiscal finance adéquatement les services publics tout en favorisant la croissance économique.

« Le budget 2015-2016 précisera les mesures additionnelles pour rétablir l'équilibre budgétaire, notamment en donnant suite aux travaux réalisés par les deux commissions », a indiqué le ministre.

**Maintien des objectifs de réduction de la dette**

Le ministre a souligné que la réduction du poids de la dette était une priorité du gouvernement. À cet égard, le budget 2014-2015 confirme le maintien des objectifs pour 2025-2026 à 45 % du PIB pour la dette brute et à 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés.

« À la suite du retour à l'équilibre budgétaire, la moitié des surplus budgétaires de l'État sera allouée à la réduction de la dette par des versements supplémentaires au Fonds des générations. L'autre moitié sera affectée à la réduction des impôts, en privilégiant l'abolition graduelle de la contribution santé », a annoncé le ministre.

**Un gouvernement transparent**

Le ministre a conclu en faisant valoir que la présentation du budget et la discussion des mesures qui seront mises en œuvre seront marquées par le respect et par l'écoute. « Un dialogue permettra à tous les citoyens et à tous les groupes de s'informer de ces mesures, ainsi que de réagir aux initiatives annoncées. Nous serons transparents dans nos actions et dans l'utilisation des fonds publics », a-t-il déclaré.

« Dans mon pays de naissance, le Portugal, on dit *a esperança sempre entra quando deixamos a porta aberta*, ce qui signifie "l'espoir entre toujours par la porte que l'on a laissée ouverte". Ce budget ouvre des portes vers un avenir meilleur pour le Québec », a conclu le ministre.

Les citoyens peuvent dès maintenant s'informer sur le budget du Québec 2014-2015 en visitant le [www.budget.finances.gouv.qc.ca/2014-2015](http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/2014-2015).

Pour réagir au budget, les Québécois peuvent se rendre au [www.decouvrezlebudget.gouv.qc.ca](http://www.decouvrezlebudget.gouv.qc.ca).

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

## COMMUNIQUÉ N°2

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Un retour à l'équilibre budgétaire reposant principalement sur la réduction des dépenses publiques**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l'occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé une série de mesures visant le redressement des finances publiques.

« Les efforts à réaliser pour retourner à l'équilibre budgétaire seront essentiellement concentrés sur les dépenses publiques, soit plus de 90 % en 2014-2015. Pour 2015-2016, une fois l'analyse systématique des programmes entamée, cette part sera portée à 95 % », a déclaré le ministre.

#### **Des mesures aux dépenses**

Le ministre a présenté des mesures pour réduire la croissance des dépenses de programmes, diminuer les dépenses fiscales et contrôler les dépenses des organismes et des sociétés d'État. Il a également annoncé le gel global des effectifs des secteurs public et parapublic jusqu'en 2015-2016.

Il a rappelé qu'en avril dernier, le gouvernement avait annoncé des mesures de contrôle des dépenses de programme pour l'ensemble des ministères dès 2014-2015, sous la forme de gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale, de réductions des dépenses de fonctionnement de 3 % et de resserrements dans les octrois et les promesses de subventions.

Avec le budget 2014-2015, de nouvelles mesures de contrôle des dépenses qui se présentent en quatre catégories seront instaurées :

- des réductions de dépenses de nature administrative;
- des révisions des coûts de certains programmes ou du rythme de réalisation de certains projets;
- la remise en question de certaines mesures de développement;
- d'autres mesures telles que la réduction des montants versés aux organismes.

« Ces mesures représenteront au total des économies de 2,7 milliards de dollars en 2014-2015 et de 2,4 milliards de dollars en 2015-2016 », a déclaré le ministre.

En outre, le gouvernement demandera aux sociétés d'État, aux organismes et aux fonds spéciaux d'effectuer des efforts comparables à ceux réclamés aux ministères, de manière à réduire les dépenses publiques de 438 millions de dollars en 2014-2015 et de 172 millions de dollars en 2015-2016.

Enfin, le ministre a annoncé que le gouvernement procède à un gel global des effectifs des secteurs public et parapublic, prévu jusqu'à la fin de l'exercice financier 2015-2016, étant entendu que les postes qui se libéreront durant cette période seront affectés en priorité aux services à la population. Ce gel global permettra de réaliser des économies de 100 millions de dollars en 2014-2015 et de 500 millions de dollars en 2015-2016.

« Je tiens à souligner que tout nouveau programme budgétaire ou ajout de services de l'État non prévu au cadre financier devra nécessairement être financé par des économies équivalentes dans les dépenses de programmes. Cela s'appelle mettre un cran d'arrêt aux dépenses publiques », a déclaré le ministre.

### **Des mesures aux dépenses fiscales**

Le ministre a également annoncé une série de mesures touchant les dépenses fiscales du gouvernement. « Le Québec offre de nombreuses aides fiscales ciblées aux entreprises, notamment aux grandes sociétés. Ces mesures sont coûteuses et peuvent créer des iniquités. Le gouvernement veillera à ce que ces incitatifs aient graduellement une portée générale plutôt que spécifique. Ces mesures à portée générale seront plus simples d'application, permettant de maximiser leurs retombées et de limiter le fardeau administratif des entreprises », a expliqué le ministre.

Il a annoncé la réduction de 20 % des taux de plusieurs crédits d'impôt, l'abolition ou la suspension de certaines mesures fiscales annoncées depuis septembre 2012 et l'imposition de limitations à certaines mesures fiscales visant la capitalisation des entreprises. La diminution des dépenses fiscales permettra de réduire les dépenses de 348 millions de dollars en 2015-2016.

« Le gouvernement vise à ce que le régime fiscal applicable aux entreprises du Québec se compare avantageusement à celui de ses principaux partenaires commerciaux. Le Québec doit offrir aux entreprises des conditions favorisant l'investissement et l'innovation pour accroître la création de richesse et ainsi garantir la prospérité des Québécois. Les recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, qui seront déposées avant la publication du prochain budget, alimenteront la réflexion entourant la révision du régime fiscal québécois », a indiqué le ministre.

### **Des mesures aux revenus**

Le ministre a également annoncé des mesures qui permettront d'augmenter les revenus de l'État. La première vise à instaurer de nouvelles actions dans la lutte contre l'évasion fiscale. Ces efforts devraient rapporter des revenus supplémentaires de 111 millions de dollars en 2014-2015 et de 133 millions de dollars en 2015-2016.

Par ailleurs, la taxe sur le tabac augmentera de 4 \$ par cartouche de 200 cigarettes dès le 5 juin 2014. De plus, les taux de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques, qui varient en fonction du type de produit et du lieu où ils sont consommés, seront uniformisés. Les taux applicables aux produits vendus pour consommation dans les bars et les restaurants seront abaissés et ceux applicables aux produits vendus pour consommation à domicile seront haussés.

« Le rétablissement de l'équilibre budgétaire et la fin de l'écart existant entre la croissance de nos dépenses et l'augmentation de nos revenus nous permettront de conserver la liberté de choix que nous risquons de perdre si rien n'est fait », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Des gestes pour soutenir les PME et l'investissement privé**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l'occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé plusieurs mesures destinées à appuyer les investissements privés, particulièrement dans les PME.

« Nous devons agir et nous appuyer sur les meilleurs moyens pour relancer l'activité économique et créer des emplois, tout en construisant les bases d'une croissance à la fois solide et durable. Il faut rétablir la confiance des investisseurs et envoyer le message clair que le Québec est accueillant pour ceux qui veulent contribuer à notre économie tout en bâtissant une économie plus productive », a déclaré le ministre.

#### **Rendre les PME encore plus innovantes**

Le ministre a noté que pour améliorer la productivité des PME, il fallait qu'elles soient plus innovantes, plus créatives et plus performantes. Il a annoncé la mise en place du programme Créativité Québec, doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars sur trois ans, afin de soutenir l'innovation et la performance au sein des PME par le financement de projets innovateurs. Il a également annoncé un congé de cotisation au Fonds des services de santé sur le salaire aux PME embauchant des travailleurs spécialisés pour encourager l'innovation.

#### **Accroître les exportations des PME québécoises**

« Le Québec se doit d'accroître ses exportations pour renforcer la relance de l'économie. C'est en exploitant davantage les possibilités sur les marchés extérieurs que les entreprises arriveront à élargir leur bassin de consommateurs, favorisant ainsi leur croissance et leur prospérité à long terme », a déclaré le ministre.

Il a annoncé une réduction de 8 % à 4 % du taux d'imposition pour les PME manufacturières. Environ 7 500 PME bénéficieront immédiatement de cette mesure. Il a également annoncé une déduction additionnelle pour les coûts de transport des PME manufacturières éloignées. Cette déduction leur permettra d'améliorer leur compétitivité malgré leur éloignement géographique par rapport à leur marché. Par ailleurs, un montant de 20 millions de dollars sur trois ans sera accordé à Export Québec, qui aide les entreprises québécoises à développer, à consolider et à diversifier leurs marchés hors Québec.

**Accroître le financement pour les entreprises**

Pour soutenir le démarrage d'entreprises, le ministre a annoncé une augmentation de 25 millions de dollars de la capitalisation du fonds Anges Québec Capital, pour une capitalisation totale de 100 millions de dollars. De plus, le gouvernement du Québec participera à la création d'un nouveau fonds de capital de risque au Québec, en partenariat avec le secteur privé et le gouvernement fédéral, dont la capitalisation devrait atteindre 375 millions de dollars.

Par ailleurs, les Fonds locaux d'investissement, principal outil dont disposent les centres locaux de développement pour soutenir les PME en région, pourront reporter jusqu'au 31 décembre 2015 le remboursement de leurs prêts, afin d'assurer le maintien de leurs interventions en région. La Fiducie du Chantier de l'économie sociale verra quant à elle sa capitalisation bonifiée de 2,5 millions de dollars.

**Développer l'entrepreneuriat au Québec**

« L'entrepreneuriat et la relève d'entreprises sont des éléments essentiels à la pérennité de l'économie. Afin de favoriser l'entrepreneuriat au Québec, le budget 2014-2015 prévoit des actions totalisant plus de 2,3 millions de dollars en moyenne par an au cours des trois prochaines années », a indiqué le ministre.

À cet effet, les centres d'entrepreneuriat universitaire, qui sensibilisent les étudiants à l'entrepreneuriat, verront leur enveloppe bonifiée de 500 000 \$ par année pendant trois ans afin d'appuyer la mise en place et le développement d'accélérateurs de création d'entreprises technologiques. Le Programme Entrepreneurs et le Programme Investisseurs, qui soutiennent l'immigration d'entrepreneurs et d'investisseurs étrangers, seront révisés pour favoriser les meilleurs candidats. Enfin, pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, le gouvernement appuiera le renforcement du Réseau Femmessor par une contribution de 9,5 millions de dollars sur cinq ans.

**Alléger le fardeau administratif des entreprises**

« Il faut poursuivre et accélérer les efforts déjà engagés pour réduire la paperasserie et le fardeau administratif des entreprises. Notre objectif est de réduire de 20 % d'ici la fin de 2015 le coût des formalités administratives imposées aux entreprises. À cet effet, j'annonce un comité de suivi pour mettre en place les recommandations du rapport du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Déploiement de la stratégie maritime du Québec**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l’occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé plusieurs mesures relatives à la stratégie maritime du gouvernement.

« La stratégie maritime vise notamment à faire du Québec la plaque tournante du trafic transatlantique. Elle s’inscrit ainsi dans le prolongement direct des efforts pour renforcer les liens économiques entre le Canada et l’Europe. Elle mettra en valeur le potentiel du fleuve et de l’estuaire du Saint-Laurent et donnera un nouvel élan au transport maritime, un mode de transport sécuritaire et écologique. Elle déclenchera des investissements majeurs et soutiendra un grand nombre d’emplois », a souligné le ministre.

Il a annoncé le déploiement de la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique. Elle visera à proposer aux touristes une offre intégrée des attraits touristiques qui ont été développés dans les régions situées notamment le long du Saint-Laurent.

« De plus, le gouvernement annonce le projet d’implantation d’un pôle logistique intermodal à haute valeur ajoutée en Montérégie afin de faire de cette région un des endroits les plus propices au transport de marchandises en Amérique du Nord. Il sera constitué de centres de logistique de distribution, d’entrepôts et de bureaux régionaux. Il bénéficiera en outre d’un accès rapide aux autoroutes 30 et 40, de la proximité du port de Montréal et des voies principales de transport ferroviaire. À cet égard, le gouvernement envisage le prolongement du boulevard de l’Assomption pour améliorer l’accessibilité du port de Montréal », a ajouté le ministre.

Afin d’encourager les armateurs québécois, incluant les entreprises de croisières-excursions, à moderniser et à renouveler leur flotte de navires, le budget 2014-2015 prévoit une déduction pour amortissement additionnelle de 50 % pour la construction ou la rénovation de navires et la création d’une réserve libre d’impôt pour financer des travaux d’entretien, de rénovation ou de construction de navires faits dans un chantier maritime au Québec. Ces incitatifs permettront d’améliorer le bilan énergétique des navires, dont la consommation de mazout lourd constitue une source importante de gaz à effet de serre.

La stratégie maritime comprend par ailleurs un volet consacré au développement de la pêche durable et des biotechnologies marines. Le ministre a annoncé des investissements de 800 000 \$ sur deux ans en recherche et développement, notamment dans le domaine des biotechnologies marines. Ces investissements soutiendront les activités du Centre de recherche sur les biotechnologies marines de Rimouski et de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Les ressources naturelles, au cœur du développement économique du Québec**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l’occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé une série de gestes et de mesures pour appuyer le développement responsable des ressources naturelles au Québec.

#### **Déploiement du Plan Nord**

Le ministre a annoncé que le gouvernement fera renaître le Plan Nord, dans une version bonifiée. Il sera déployé avec la participation des communautés locales et autochtones, dans le respect du développement durable. Ses retombées seront optimisées pour profiter à toutes les régions du Québec. Pour mener à bien ce projet, le gouvernement confirme son intention de créer la Société du Plan Nord.

« La Société du Plan Nord jouera un rôle prépondérant dans le déploiement de la stratégie gouvernementale de mise en valeur responsable et durable des ressources naturelles du Nord québécois. Elle coordonnera le développement du territoire en consultant l’ensemble des partenaires, dont les communautés locales et autochtones, afin d’assurer leur adhésion », a souligné le ministre.

La mise en œuvre du Plan Nord sera soutenue financièrement par le Fonds du Plan Nord, doté de 63 millions de dollars pour 2014-2015. Ce fonds financera d’importants travaux d’infrastructures routières sur le territoire du Plan Nord, dont le prolongement de la route 138 ainsi que la réfection de la route de la Baie-James et de la route 389 sur la Côte-Nord.

« Par ailleurs, le gouvernement confirme son intention de prendre des participations dans des entreprises des secteurs des mines et des hydrocarbures, afin de permettre à la collectivité québécoise d’obtenir directement une part des profits en tant qu’actionnaire. Le fonds Capital Mines Hydrocarbures, annoncé dans le budget 2012-2013, sera créé par voie législative à l’automne. Ce fonds sera doté d’une capitalisation de 1 milliard de dollars », a annoncé le ministre.

En outre, il a annoncé que le gouvernement participera aux travaux pour réaliser une étude de faisabilité sur la construction d’un nouveau lien ferroviaire permettant l’accès à la fosse du Labrador. De plus, le gouvernement relance la Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, qui sera dotée d’une enveloppe de 3,2 millions de dollars pour faire la promotion du Nord du Québec comme destination touristique.

Le ministre a également annoncé la réalisation d'investissements stratégiques qui favoriseront le développement et l'accès au territoire. Ainsi, 100 millions de dollars seront investis dans des infrastructures de formation adaptées pour favoriser la réussite scolaire et professionnelle des populations nordiques et autochtones et former un plus grand nombre de travailleurs spécialisés. De plus, un centre de recherche en développement nordique, l'Institut nordique du Québec, sera créé pour soutenir la recherche et le développement des connaissances du territoire nordique.

### **La mise en valeur des ressources naturelles du Québec**

« Au cours des derniers mois, l'industrie minière a souffert d'une importante baisse des investissements privés, notamment en raison de l'instabilité provoquée par les modifications apportées au régime d'impôt minier. Nous allons rétablir la confiance de l'industrie et des investisseurs en assurant des règles d'application favorables, stables et prévisibles. Nous maintenons donc le régime s'appliquant actuellement, afin de préserver cette stabilité. En même temps, nous allons nous assurer que le régime minier demeure compétitif et favorise l'investissement minier au Québec. En particulier, nous veillerons à ce que le régime minier permette aux petites sociétés de se développer et soutienne la propriété québécoise au sein de la filière minérale », a souligné le ministre.

### **Relance de l'industrie forestière**

« La forêt demeure plus que jamais un moteur de développement économique pour nos régions. Pour permettre un développement durable de la forêt québécoise et assurer la pérennité des emplois du secteur forestier, le gouvernement consacrera 570 millions de dollars en 2014-2015 pour des travaux sylvicoles ainsi que l'aménagement et la gestion de la forêt. Ces mesures permettront non seulement de préserver le patrimoine forestier du Québec pour les générations à venir, mais également de stimuler l'activité économique de régions ressources et d'améliorer la qualité de vie de nos travailleurs », a déclaré le ministre.

Il a également annoncé une enveloppe de 20 millions de dollars sur trois ans pour faciliter l'accès au financement des entreprises et des coopératives forestières souhaitant renouveler leurs équipements ainsi qu'un fonds de 20 millions de dollars pour le développement de la filière biomasse forestière résiduelle au Québec.

### **Développement des infrastructures électriques**

Le ministre a annoncé que le gouvernement redémarrera le programme des petites centrales hydroélectriques. « Lorsque toutes les conditions sont réunies, il s'agit de projets dont les retombées profitent avant tout aux communautés locales. Toutefois, avant d'obtenir un contrat avec Hydro-Québec, les promoteurs devront démontrer que leur projet respecte les plus hauts critères environnementaux et en matière d'acceptabilité sociale, en plus de générer des retombées économiques au bénéfice des populations locales et autochtones », a-t-il assuré.

Le ministre a en outre indiqué qu'Hydro-Québec planifie la construction d'une quatrième ligne de transport depuis le Nord, afin de mieux répondre à la croissance de la demande d'électricité dans le nord de Montréal. L'investissement prévu est de 1,1 milliard de dollars et devrait créer 1 000 emplois pendant cinq ans. Il contribuera directement à la relance de l'activité économique, tout en sécurisant le transport et la distribution de l'électricité.

Enfin, le ministre a annoncé que les efforts engagés par les deux précédents gouvernements pour électrifier les transports seraient poursuivis. À cet effet, un projet de loi permettant à Hydro-Québec d'investir dans les projets d'électrification du transport collectif sera déposé.

« Le Québec est doté de richesses naturelles qui font l'envie de plusieurs. Nous devons les utiliser de façon responsable pour créer des emplois et favoriser la croissance économique », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Renforcer le soutien aux aînés, aux familles et aux personnes plus vulnérables**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l’occasion de la présentation du budget du Québec 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé diverses mesures pour renforcer le soutien aux familles, aux aînés et aux personnes plus vulnérables.

Pour favoriser la vie active des aînés, le gouvernement créera un crédit d’impôt remboursable de 20 % des frais admissibles, jusqu’à 200 \$, pour les activités physiques, artistiques, culturelles et récréatives des aînés.

Par ailleurs, les besoins des aînés seront davantage considérés dans la réalisation de petits projets d’infrastructures ou d’aménagement urbain par le programme Municipalité amie des aînés. En effet, le gouvernement doublera le budget d’amélioration de ce programme. « Cette aide permettra de réaliser annuellement plus de 50 nouveaux projets d’aménagement urbain au profit des aînés », a précisé le ministre.

#### **50 millions de dollars de plus pour le sport et l’activité physique**

Le ministre a annoncé 50 millions de dollars de plus pour le Fonds pour le développement du sport et de l’activité physique, alimenté à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. Cet investissement permettra le financement de projets additionnels tels que des patinoires intérieures et extérieures, des piscines, des terrains de tennis, des terrains de soccer, des centres sportifs, des installations multisports et divers autres projets, dans toutes les régions du Québec.

#### **Annulation de la hausse de 2 \$ du tarif des services de garde**

« Le programme de places en service de garde constitue une pièce centrale de la politique familiale du Québec et l’un des facteurs ayant contribué à la reprise des naissances. Depuis sa mise en place, il a permis à des dizaines de milliers de femmes de réintégrer le marché du travail. Nous voulons poursuivre le développement de ce programme », a déclaré le ministre.

« J’annonce l’annulation de la hausse de 2 \$ du tarif journalier des services de garde prévue par le gouvernement précédent. Cette augmentation aurait nui aux familles les plus démunies. Le tarif sera indexé en fonction du taux de croissance des coûts du programme », a-t-il ajouté.

Ainsi, la contribution parentale augmentera à 7,30 \$ à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014. Dès cette année, 6 300 places en services de garde seront créées, puis 4 000 places s'ajouteront au réseau au cours de chacune des années suivantes, jusqu'à ce qu'il soit complété.

### **Construction de 3 000 logements sociaux**

Le ministre a noté que le loyer représente souvent la dépense la plus importante des ménages. Dans le cas des familles à faible revenu, le coût du logement réduit leur capacité à combler d'autres besoins de base. Il a confirmé l'appui apporté aux ménages en situation de précarité afin de répondre à leurs besoins de logement.

« Nous investirons 250 millions de dollars dans la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux, communautaires et abordables dans toutes les régions du Québec. J'annonce que sur ce total, 500 unités seront réservés aux personnes itinérantes. Les 2 500 autres logements sociaux seront attribués à la clientèle générale du programme, et notamment aux aînés et aux populations autochtones concernées », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

### **BUDGET 2014-2015**

#### **Maintenir l'appui aux municipalités et aux régions**

**Québec, le 4 juin 2014** – À l'occasion de la présentation du budget 2014-2015, le ministre des Finances, M. Carlos Leitão, a annoncé des mesures concernant les municipalités et les régions du Québec.

#### **Vers une nouvelle entente Québec-municipalités**

Le ministre a indiqué que le gouvernement et ses partenaires municipaux entreprendront des discussions visant la conclusion d'une nouvelle entente Québec-municipalités.

« L'objectif du gouvernement est d'assurer aux municipalités des leviers financiers prévisibles et complémentaires à leurs revenus autonomes, leur donnant les moyens financiers de fournir des services de qualité à leurs citoyens. Avec cette nouvelle entente, le gouvernement compte ouvrir la voie à un partage des redevances minières, pétrolières et gazières avec les municipalités et les communautés locales. Cette nouvelle entente devra cependant être conclue dans le respect du cadre financier du gouvernement et de ses objectifs de retour à l'équilibre budgétaire », a-t-il exposé.

#### **Pérennité des régimes de retraite du secteur municipal**

Le ministre a noté que le gouvernement était préoccupé par la situation des régimes de retraite municipaux. « Des ajustements doivent être apportés pour répondre aux défis que les régimes de retraite doivent relever. Il est devenu nécessaire d'assainir leur situation financière afin de renforcer leur stabilité à long terme dans les meilleurs délais. Le gouvernement s'engage donc à intervenir à l'égard des régimes de retraite du secteur municipal dans l'objectif d'améliorer leur situation financière, notamment par un partage des déficits, et ce, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables », a-t-il exprimé.

#### **Des investissements en infrastructures**

Le ministre a indiqué que l'ensemble des régions bénéficiera des investissements de 11,5 milliards de dollars effectués dans les infrastructures. Il a souligné que le gouvernement avait consenti des efforts particuliers dans le domaine de la culture, de la santé, des infrastructures routières, du transport collectif et du développement du sport et de l'activité physique.

#### **Des initiatives pour la culture**

Le ministre a annoncé un investissement de 110 millions de dollars pour la Stratégie culturelle numérique du Québec. « Cette stratégie visera à accompagner les milieux artistiques et culturels pour qu'ils tirent profit des possibilités qu'offrent les

technologies numériques. Ces technologies pourront améliorer le positionnement des œuvres et des produits culturels dans l'ensemble des régions du Québec et à l'échelle internationale », a-t-il déclaré.

Le budget 2014-2015 confirme également la création du fonds Avenir Mécénat Culture, qui servira à pérenniser le financement du programme Mécénat Placements Culture. Le fonds bénéficiera, dès 2014-2015, d'un prélèvement annuel de 5 millions de dollars sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac. De plus, les crédits budgétaires alloués au ministère de la Culture et des Communications pour le financement du programme Mécénat Placements Culture seront destinés à ce fonds.

### **Montréal, métropole nationale**

Le ministre a souligné que puisque Montréal joue un rôle essentiel dans le développement du Québec, le gouvernement souhaite reconnaître son rôle particulier en tant que métropole nationale. Une enveloppe de 25 millions de dollars a été confirmée pour l'aider à la livraison des services spécifiques correspondant à ce rôle.

De plus, des études sont engagées dès cette année pour les projets de l'Hôpital de Verdun, de l'Hôpital du Sacré-Cœur; du Quartier de la santé et du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie ainsi que du transport collectif entre l'Ouest et le centre-ville de Montréal », a déclaré le ministre. Enfin, il a annoncé que le gouvernement participera au financement des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal, jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Il investira aussi 26,4 millions de dollars dans l'aménagement touristique de l'oratoire Saint-Joseph.

### **Québec, capitale nationale**

Le ministre a annoncé que le gouvernement reconnaîtra le statut particulier de la ville de Québec en tant que capitale nationale du Québec. Un projet de loi sera déposé à cet effet. Le gouvernement s'engage également à revoir le rôle de l'administration municipale de Québec, afin de rendre plus efficace le partage des responsabilités entre la Ville et le gouvernement.

« Le projet d'élargissement de l'autoroute Henri-IV sera mis à l'étude afin d'adapter l'une des principales infrastructures routières de la région à la croissance et aux déplacements de la population. Nous participerons également à la construction d'un anneau de glace couvert à Québec. Le gouvernement investira dans cette infrastructure de façon à financer le tiers du coût total. Les deux autres tiers seront financés par le gouvernement fédéral et par la Ville. Enfin, dans le cadre de la stratégie maritime, le site Dalhousie sera réaménagé. Ce projet permettra à la ville d'offrir une image distinctive aux touristes en escale à Québec et de redonner un accès au fleuve aux citoyens », a expliqué le ministre.

### **Soutien à Lac-Mégantic**

Le ministre a tenu à souligner que le gouvernement continuera à apporter son soutien à la communauté de Lac-Mégantic, à l'approche du premier anniversaire des événements tragiques de 2013. Il a annoncé que le gouvernement investira 2,5 millions de dollars dans une étude de faisabilité concernant la construction d'une voie ferrée de contournement du centre-ville. Le gouvernement s'attend à une

participation financière de la part du gouvernement fédéral et des entreprises concernées.

### **Financement de la formation des pompiers volontaires**

Par ailleurs, les catastrophes de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte ont mis en lumière les responsabilités et le rôle des pompiers volontaires et à temps partiel dans les petites municipalités. Pour soutenir leur formation, le ministre a annoncé la mise en place d'un programme doté d'une enveloppe de 3,5 millions de dollars en 2014-2015 et de 4 millions de dollars pour chacune des quatre années suivantes.

« À travers ces mesures, le gouvernement reconnaît la contribution importante des municipalités et des communautés locales dans le développement économique, social et culturel de toutes les régions du Québec », a conclu le ministre.

- 30 -

**Source :** Andrée-Lyne Hallé  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre des Finances  
418 643-5270  
514 873-5363

